

Fête de l'Escargot 2023

Règlement du concours de Pâtisserie amateurs :

Article 1 : Organisation

Ce concours est organisé dans le cadre de la seconde édition de la Fête de l'Escargot sous l'autorité de la commune de Cruviers-Lascours responsable d'organiser, de coordonner et de suivre le concours.

Article 2 : Inscription des participants

Les inscriptions sont gratuites.

Le concours sera scindé en 2 catégories : Adultes et Enfants. Les candidats doivent s'inscrire suffisamment à l'avance car le nombre de concurrents sera limité à 12 (6 adultes et 6 enfants (1 enfant par fratrie)).

Les gagnants ayant terminé premiers lors de l'édition 2022 ne sont malheureusement pas autorisés à participer à celle de 2023 afin de laisser une chance aux autres participants...

Après le concours, chaque gâteau sera automatiquement découpé et dégusté par le public présent.

Article 3 : Thème du concours

Le thème du concours sera **l'Escargot en vadrouille**, à vous d'exprimer votre créativité dans la forme, le goût, la décoration... ! Amusez-vous !

Article 4 : Dépôt des gâteaux

Le concours aura lieu le Samedi 24 Juin 2023 au foyer de Cruviers.

Les participants apportent leur gâteau entre 14h et 15h (dernier délai).

Les desserts seront photographiés et mis à disposition du jury. Le concours débutera à 15h.

Article 5 : Critère d'évaluation

Afin de donner à chacun une chance de gagner, 3 critères d'évaluations seront pris en compte :

🌀 L'apparence : Jolie présentation et respect du thème.

🌀 La découpe : Tenue et texture.

🌀 Le goût : Doit être agréable à la dégustation.

Article 6 : Le jury

Le jury sera composé de 5 personnes.

Article 7 : Proclamation des résultats

Les 2 premiers desserts ayant recueilli les meilleures notes dans chaque catégorie, seront proclamés « Meilleurs Desserts de la Fête de l'Escargot 2023 ». La remise des Prix s'effectuera à partir de 15h30.

Un prix spécial rendant hommage à Michou Paveyranne (qui était membre du jury 2022) sera également décerné.

Article 8 : Annulation du concours

Les organisateurs se donnent le droit d'interrompre, annuler, différer ou reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités si les circonstances l'exigent.

Le règlement sera actualisé et mis à jour si besoin.

À vos recettes !!!